



Rétention	hauteur/ mm	longueur / mm	largeur/ mm	poids / kg
20 L	155	600	400	3
30 L	155	800	400	4,5
40 L	155	800	600	6,5

Les **plateaux de rétention** permettent le stockage de petits conditionnements : bidons, flacons, pots et offrent

une forte résistance aux produits chimiques (acides, bases...) et produits corrosifs.

Fournis avec ou sans caillebotis, les **bacs de stockage** permettent de protéger l'environnement d'une pollution

accidentelle lors de stockage de produits dangereux (arrêté du 2 Février 1998).

Exemples d'applications :

- Stockage de flacons et petits bidons dans les laboratoires, sur les établis ou sur rayonnage.
- Mise en rétention de matériels sur chantiers ou dans les véhicules : pots de peinture, bidons d'essence ou autres hydrocarbures ...
- Rétention permanente sous machines de production.

Pour la majorité des entreprises, la **capacité de rétention** doit être au moins égale à :

- 100% du volume pour un seul contenant
- 50% du volume total pour plusieurs contenants sans être inférieur à 100% du volume du plus grand.

### Règlementation :

L'arrêté du 2 février 1998 met en place une réglementation pour le **stockage** des produits **dangereux** selon leur nature et la classification des entreprises.

Tout liquide susceptible de **polluer** les sols ou les rivières doit être stocké dans un **bac de rétention** pour éviter tout risque de **déversement accidentel**.

Pour la majorité des entreprises classées la capacité de **rétention** doit être au moins égale à :

- 100 % du volume pour un seul contenant
- 50 % du volume total pour plusieurs contenants sans être inférieure à 100 % du volume du plus grand des contenants.

Pour les entreprises classées ICPE soumises à déclaration ou autorisation préfectorale, se référer au règlement sanitaire départemental ou relatif à leur activité.